

23 PROFESSEURS EN ÉDUCATION MUSICALE (F/H)

Membres à part entière de l'équipe pédagogique de l'école, **les professeurs de la Ville de Paris en éducation musicale (F/H)** travaillent en étroite collaboration avec les professeurs (F/H) des écoles pour proposer **un apprentissage en éducation musicale complet et cohérent**, conforme aux programmes et instructions officielles de l'Éducation nationale ainsi qu'au projet éducatif de territoire (PEDT) parisien.

Vous proposez aux élèves **un éventail d'activités et de pratiques variées** (chant choral, expression corporelle, pratique instrumentale...) permettant de développer l'écoute, d'explorer l'imaginaire et de découvrir des œuvres et compositeurs d'époques différentes.

Vous concourez à leur formation citoyenne en faisant participer les élèves à des projets scolaires devant public tels que les concerts ou les représentations et **contribuez à développer leur confiance et leur estime de soi** grâce au partage d'un travail commun.

La rémunération brute mensuelle est de l'ordre de **2344€** en début de carrière (traitement, indemnités, primes).

Le temps de service est de **20 heures par semaine** (19 heures d'enseignement et 1 heure de temps de concertation pédagogique)

Avantages :

- Nombre de congés identique à celui de l'Éducation nationale ;
- Formation initiale et continue ;
- Possibilité de mobilité et évolution de carrière ;
- Remboursement partiel des frais de transports domicile-travail (75 % du pass Navigo par exemple) ;
- Accès gratuit à de nombreux équipements sportifs et culturels de la Ville de Paris <https://www.paris.fr/services> ;
- Offres loisirs de l'AGOSPAP <https://www.agospap.com> ;
- Participation à la mutuelle santé et prévoyance santé.

En rejoignant la Direction des Affaires Scolaires (DASCO) de la Ville de Paris, vous rejoignez **un collectif de professionnels (F/H) de l'enseignement et de l'éducation populaire** au service de la réussite éducative et de l'épanouissement de tous les jeunes parisiens.

Inscriptions au concours
**Du 2 au 27
décembre 2024**

**Concours
Professeurs de la Ville de
Paris (F/H)**
DISCIPLINE : ÉDUCATION MUSICALE
(catégorie A)
Épreuves à partir du 03.02.2025

PROFIL :

- Être titulaire d'un master (Bac+5) **ou** justifier d'une inscription en dernière année d'études en vue de l'obtention d'un master **ou** possibilité avec une solide formation musicale de constituer un dossier de demande d'équivalence
- Remplir les conditions générales d'accès à la fonction publique (pour les détails consulter la brochure du concours)
- Avoir de solides connaissances théoriques et techniques en musique
- Faire preuve de patience, de sens de l'écoute et d'autorité
- Savoir travailler en équipe.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Ville de Paris / DRH / Bureau du recrutement
2 rue de Lobau – 75004 Paris (9h-12h30 / 13h30-17h)

www.paris.fr/recrutement

